LE LAROCHELLOIS

JUIN 2024

MOT DE BIENVENUE

Bonjour à vous,

L'été est maintenant à nos portes et se fait bien sentir. Souhaitons que cette belle température perdure tout au long de la saison!

Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis Gilbert Côté, votre directeur général, greffier et trésorier en relève de Majella René qui occupe actuellement le poste de directrice générale adjointe afin de faciliter le transfert des dossiers et des connaissances. Je l'en remercie infiniment pour ce temps précieux.

Je voulais prendre quelques lignes pour effectuer un suivi concernant la requalification de l'Église. Comme vous le savez, la municipalité s'est engagée dans un processus d'évaluation afin de décider si elle se portera acquéreuse de l'édifice.

Plusieurs étapes ont déjà été réalisées en vue de donner un second souffle à ce bâtiment patrimonial d'exception.
Un comité permanent a été formé grâce à la participation de dix membres représentant chaque association et groupe d'intérêts de notre municipalité. Le but premier étant d'assurer le lien entre les besoins et attentes de la population. À ce jour, deux rencontres citoyennes ont eu lieu, les 21 avril et 25 mai 2024. Pour cette occasion, la firme Entremise, spécialisée en communication et en réhabilitation, et la firme Mire architecture, maître d'œuvre de ce projet, sont venues assister le comité dans la recherche des priorités à mettre en place.

Plusieurs volets étaient ciblés; information des étapes réalisées et à venir; requalification des églises environnantes; sources de financement potentiels; pouls de la population et le plus important, vos idées et votre implication. J'en profite pour remercier tous ceux qui sont présents et nous supportent dans ce grand projet. Restez à l'affût de votre Larochellois, d'autres informations suivront bientôt.
Membres: Paul Lessard, Manon Lagrandeur, Anne Bussière, Roméo Hudon, Jean-Pierre Brien, Pascal Lagrandeur, Laurier Brouillette, Suzanne Casavant, Francine Giguère-Auclair et Roch Bourassa.

Sur ce je vous souhaite un très bel été ☺
Gilbert Côté, Directeur général, greffier et trésorier

DATES IMPORTANTES À VENIR

Séance du conseil	2 juillet
Ordures	6 juin et 4 juillet
Compostage	Tous les vendredis
Recyclage	14 et 28 juin
Écocentre Valcourt	8 et 22 juin

Fermeture du bureau municipal et poste les 24 juin et 1er juillet 2024

Cours de secouriste d'urgence

Date: 21 septembre et 5 octobre 2024
Heure: 9h à 13h30
Coût: gratuit
Lieu: Salle du conseil

Repas et documentation fournis
Inscription dès maintenant, premier arrivé, premier servi
maximum 18 personnes
Vous devez obligatoirement être disponible pour les deux formations

Pour faire publier un article, l'envoyer en fichier modifiable à info@sadlr.quebec Prochain date de tombée : 9 juillet

Horaire du bureau municipal 9h00 à 12h00, 13h30 à 16h30.

Adjointe: Lundi au jeudi **Direction**: Lundi au jeudi **Urbanisme et environnement**: Mercredi

142, rue Principale Est, Sainte-Anne-de-la-Rochelle (Québec) J0E 2B0
Tél.: 450-539-1654 Télec.: 579-439-2048 Courriel: mun@sadlr.quebec site web: steannedelarochelle.ca

COMMUNIQUÉS

Être fier de sa municipalité…

L'été est à nos portes. C'est le moment idéal pour nettoyer et mettre en valeur votre terrain. L'union fait la force dit le proverbe. Tous ensemble, contribuons à embellir et rendre accueillante notre belle municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle.

J'en profite également pour vous faire quelques rappels concernant notre Règlementation que l'on retrouve sur le site de la municipalité.

État de propreté du terrain

De par le présent règlement, le propriétaire, le locataire ou l'occupant a l'obligation de conserver son terrain construit ou non dans un état de propreté adéquate. Cette obligation est valable pour toutes les parties de la propriété visible de la rue ou des propriétés voisines.

Hautes herbes

Le fait de laisser pousser des broussailles ou de l'herbe jusqu'à une hauteur de quinze (15) centimètres ou plus, dans les zones d'habitation ou commerciale constitue une nuisance et est prohibé. Tout propriétaire d'un immeuble en zone industrielle doit s'assurer que les broussailles ou l'herbe soient coupées sur son immeuble, au moins une fois par année, entre le 1er juillet et le 31 juillet.

Rebuts sur la propriété privée

Constitue une nuisance, le fait par le propriétaire, le locataire ou l'occupant de laisser des déchets, des ordures ménagères ou des rebuts s'accumuler à l'intérieur ou autour d'un bâtiment, ou sur un terrain privé incluant l'emprise excédentaire de la voie publique, de façon à nuire au bien-être et au confort d'une ou de plusieurs personnes du voisinage.

Feux en plein air

Il est défendu à toute personne d'allumer, de faire allumer ou de permettre que soit allumé un feu de quelque genre que ce soit sans avoir demandé et obtenu, au préalable, un permis à cet effet auprès du responsable de l'application du présent règlement et de respecter les conditions établies lors de l'émission du permis.

Vous retrouverez le formulaire de **Permis de brûlage** sur le site internet de la municipalité. Vous pouvez le retourner par la suite à info@sadlr.quebec par courriel. Le formulaire papier est aussi disponible au bureau municipal.

***VEUILLEZ NOTER QU'AUCUN PERMIS DE FEU N'EST EXIGÉ SI VOUS FAITES UN FEU DANS UN FOYER AVEC PARE-ÉTINCELLES.**

Guylaine Castonguay , Inspectrice en bâtiment et environnement et responsable de l'urbanisme

Résidus domestiques

Si vous possédez plus de 2 bacs à ordures, il vous faudra un collant spécial pour la collecte de bacs supplémentaires. Vous pouvez venir chercher le collant à la municipalité.

Il est souhaitable de ne pas déposer vos bacs au bord de la route avant 18h la veille et de les récupérer au maximum 24h après le ramassage. En cas de non collecte, svp contactez-nous.

ÉDUCATION CANINE : LES 3 CLÉS DU SUCCÈS

1. Calme
Le chien sent facilement notre état. Quand on est calme, le chien a plus de chance de demeurer calme lui-même. Par conséquent, l'apprentissage sera plus facile et plus rapide pour lui. Il est aussi important de laisser au chien le temps de réfléchir et de choisir la bonne réponse. Alors, attendez au moins 3 secondes avant de répéter votre demande. Si vous avez l'impression que vous allez perdre votre calme, cessez l'entraînement.

2. Clarté
Soyez clair dans vos demandes. Trop de mots, d'expressions ou d'émotions peuvent mêler le chien au lieu de l'aider. Commencez par dire son nom pour avoir son attention et ensuite faites la demande : assis, couche, viens, etc. Détachez bien les mots lors des premiers exercices : Daisy – *pause – viens. Si Daisy ne vient pas, rapprochez-vous d'elle. C'est à nous de trouver la façon de faire en sorte que le chien réussisse ce qu'on lui demande. Ce que vous voulez, c'est la collaboration du chien et non son obéissance. Vous aurez ainsi une relation beaucoup plus agréable. Les chiens veulent collaborer. Ils doivent cependant bien comprendre ce qu'on attend d'eux.*

3. Constance
Pour bien intégrer un comportement, le chien doit le répéter et le répéter. Travaillez régulièrement, de la même manière, en utilisant les mêmes mots.

UN CHIEN COLLABORATEUR ET UN HUMAIN HEUREUX!

Jacinthe St-Pierre, éducatrice canine et zoothérapeute

*** Important***

La réglementation autorise un maximum de quatre animaux.
Veillez à faire stériliser vos chats et éviter de les laisser se promener sur le terrain de vos voisins, afin d'éviter les petits cadeaux indésirables sur leur propriétés

ACTIVITÉS

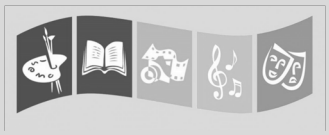

DATES À RETENIR
Les mardis dès le 28 mai — cours de danse country
14 juin — Soirée country
8 juin — Défi têtes rasées
6 juillet — Bière et saucisses
14 septembre — Course de boites à savon
Pour les coordonnées, consultez le Porte-Voix!

Nivelage d'entrée privée

Le conseil vous offre la possibilité de réserver la niveleuse, pour effectuer vos travaux, au coût de 165$/h.

Contactez le bureau municipal pour la réservation au 450-539-1654 #2.

Pour toute urgence

Appelez au bureau municipal

450-539-1654 #6

En dehors des heures de bureau composez le 450-531-7673 pour joindre le responsable

Bacs pour déposer

- PILES (BATTERIES)
- CARTOUCHES D'ENCRE
- LAMPES FLUOCOMPACTES

au 142 rue Principale Est

- PEINTURE, HUILE USÉE
- STYROMOUSSE

au 145 rue de l'Église

Salles de réception/réunion ou école

Au gymnase: salle avec cuisinette pour des groupes de 125 personnes

Salle du conseil : entre 25 à 30 personnes avec cuisinette.

Sureté du Québec

310-4141
Sans indicatif régional

Info-Santé

8-1-1

Avis de recherche

Nous recherchons une adjointe à la direction générale et la greffe
Poste par intérim d'une durée indéterminée

Horaire du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30 ainsi que deux mardis en soirée

Salaire selon expérience
Communiquez avec Gilbert Côté, dg
450-539-1654 # 3

Chaleur extrême

Se protéger pendant les vagues de chaleur

La chaleur extrême peut entraîner des effets sur la santé, notamment de la déshydratation, de la grande fatigue, des maux de tête, des nausées, des étourdissements, etc.

Pour éviter les effets nocifs de la chaleur, il est recommandé de :

1. BIEN S'HYDRATER : Boire de l'eau régulièrement ou selon les quantités indiquées par un professionnel de la santé.

2. RESTEZ AU FRAIS : Passer quelques heures par jour dans un endroit frais ou climatisé et porter attention à la température intérieure.

3. RÉDUIRE LES EFFORTS : Tout au long d'un épisode chaud, surtout à partir de 10 h et jusqu'en soirée, éviter les activités physiques intenses à l'extérieur.

La chaleur est généralement plus dommageable pour la santé que la mauvaise qualité de l'air. À partir du moment où la température génère un inconfort, il faut privilégier les actions visant à prévenir les effets de la chaleur plutôt que celle visant la mauvaise qualité de l'air.

Soyez informés par Telmatik pour les envois de masse (êtes-vous inscrits?)
Restez à l'affût des recommandations sur l'enseigne numérique concernant les communications importantes

Maladie de Lyme

Les tiques se trouvent principalement dans les régions fortement boisées et les zones de transition non entretenues situées entre des terrains boisés et des espaces découverts. Les tiques montent sur les tiges des plantes et s'accrochent au passage à une personne ou un animal. Les tiques ne sautent pas et ne se laissent pas tomber des arbres. La présence d'arbres isolés dans la cour ne pose pas de problème et protège du soleil. Il y a moins de tiques dans la végétation ornementale et les surfaces gazonnées. Dans la pelouse, la plupart des tiques se trouvent à moins de 3 mètres du bord extérieur de la pelouse, particulièrement en bordure de la zone boisée.

Dégagez les zones qui sont souvent fréquentées près de la maison

- Retirez les couvertures de feuilles mortes, les broussailles et les mauvaises herbes sur le bord de la pelouse, autour des réserves de bois et du cabanon.
- Tondez la pelouse régulièrement.
- Éloignez les jeux et les carrés de sable des enfants du bord des terrains boisés et placez-les sur une structure faite de copeaux de bois ou de paillis.
- Songez à installer des carreaux, du gravier ou des plantations en récipients sur les zones qui sont les plus près de la maison ou qui sont souvent fréquentées.

Entravez l'activité des petits rongeurs près de la maison

- Nettoyez et scellez les murs de pierre ou de ciment et les petites ouvertures du revêtement extérieur de votre maison.
- Éloignez les réserves de bois de chauffage et les mangeoires d'oiseaux loin de la maison.

Consultez les panneaux d'informations aux abords du sentier pédestre.